

Strasbourg, 24 novembre 2014  
[pa14f\_2014.docx]

**T-PVS/PA (2014) 14**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité Permanent**

34<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 2-5 décembre 2014

---

**Rapport de la 6<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts  
sur les zones protégées et réseaux écologiques**

*Document du Secrétariat préparée par la  
Direction de la Gouvernance démocratique*

## Table des matières

<b>1. OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRESENTATION DU MANDAT DU GROUPE ET DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>4</b>
<b>2. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DU RESEAU EMERAUDE ET DU RESEAU ECOLOGIQUE PANEUROPEEN .....</b>	<b>4</b>
<b>3. DEVELOPPEMENT DU RESEAU EMERAUDE, DE SES OUTILS ET DE SES REGLES .....</b>	<b>4</b>
3.1. Nouveau logiciel Emeraude .....	4
3.2. Rapports sur le Réseau Emeraude: 1er format de rapports .....	4
3.3. Projet de Recommandation interprétative sur la Résolution n° 6 (1998) – Secrétariat de la Convention de Berne .....	5
3.4. Ajout à la Résolution n° 6 (1998) d'espèces proposées par sept Parties contractantes et Etats observateurs: analyse préliminaire du Catalogue du vivant .....	5
3.5. Révision des listes d'habitats menacés du Réseau Emeraude: mise à jour de l'Annexe 1 à la Résolution n° 4 (1996) .....	6
3.6. Application EUNIS et liste des habitats menacés de la Convention de Berne .....	6
3.7. Rappel de la procédure d'amendement des annexes à la Convention de Berne .....	6
<b>4. FAIRE APPLIQUER LA MISE EN PLACE DU RESEAU EMERAUDE: ECHANGE D'EXPERIENCES .....</b>	<b>6</b>
<b>5. GESTION DES SITES EMERAUDE: LIGNES DIRECTRICES .....</b>	<b>7</b>
<b>6. RESEAU ECOLOGIQUE PANEUROPEEN.....</b>	<b>7</b>
6.1 Mise en œuvre par les Parties contractantes de la Recommandation n° 25 (1991) concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites .....	7
6.2 Présentations sur les projets/initiatives relatifs à la mise en place de réseaux écologiques:8	
6.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la réalisation du Réseau écologique paneuropéen... 8	
<b>7. CONCLUSIONS DE LA REUNION ET ACTIVITES FUTURES DU GROUPE D'EXPERTS.....</b>	<b>8</b>
Annexe 1: Programme.....	9
Annexe 2: Liste des participants .....	11

La 6e réunion du Groupe d'Experts sur les zones protégées et réseaux écologiques a eu lieu à Strasbourg (France), les 11 et 12 septembre 2014.

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport de la Réunion du Groupe d'experts, ainsi que de l'État d'avancement de la mise en place du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation et du Plan d'action sur le développement du Réseau écologique paneuropéen;
- examiner le projet de liste de sites Emeraude proposés en Arménie, en Azerbaïdjan, au Belarus, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine et en Fédération de Russie et, le cas échéant, leur donner officiellement le statut de sites candidats Emeraude;
- remercier l'Agence européenne pour l'environnement et son Centre thématique européen sur la diversité biologique pour le soutien technique et scientifique essentiel apporté tout au long de l'année 2014, notamment en rapport avec la production du logiciel du Réseau Emeraude;
- prendre en compte les propositions d'activités futures pour la mise en place du Réseau Emeraude et du Réseau écologique paneuropéen quand il adoptera son Programme d'activités et budget pour 2015;
- examiner et, le cas échéant, adopter les documents suivants:
  - projet d'annexe 1 révisée à la Résolution n° 4 (1996) dressant l'inventaire des habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques;
  - projet de recommandation interprétant certaines dispositions de la Résolution n° 6 (1998) contenant la liste des espèces dont l'habitat doit faire l'objet de mesures de conservation spécifiques.

## **1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et présentation du mandat du Groupe et de l'ordre du jour**

M. Jacques Stein, Président du Groupe d'experts, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux Parties contractantes. Il fait remarquer que cette réunion est la plus soutenue de celles des Groupes d'experts de la Convention de Berne en 2014. M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques, rappelle que 2014 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire du lancement de l'idée du Réseau Emeraude, née en 1989 de l'adoption de la Recommandation n° 16 par le Comité permanent de la Convention de Berne. L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendement.

Le Secrétariat rappelle le double mandat du Groupe : (1) examiner les questions techniques et scientifiques se rapportant à la constitution du Réseau Emeraude et (2) faciliter l'échange d'expériences, de pratiques et d'initiatives en rapport avec la mise en place du Réseau écologique paneuropéen.

## **2. Etat d'avancement de la mise en place du Réseau Emeraude et du Réseau écologique paneuropéen**

Les Parties contractantes à la Convention présentent brièvement les progrès accomplis dans leur pays en rapport avec les réseaux écologiques, et notamment avec le Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation.

Le Groupe décide que le projet de liste de sites Emeraude proposés pour 7 pays<sup>1</sup> (document T-PVS/PA(2014)10), qui est le fruit des activités menées par ces pays en 2013, sera soumis au Comité permanent pour la nomination officielle des Sites candidats Emeraude. Les Parties concernées sont invitées à communiquer au Secrétariat leurs éventuelles objections avant le 12 octobre 2014.

## **3. Développement du Réseau Emeraude, de ses outils et de ses règles**

### **3.1. Nouveau logiciel Emeraude**

Les caractéristiques de la version pratiquement définitive du nouveau logiciel du Réseau Emeraude sont exposées aux délégués. Son développement a été rendu possible par l'adoption, en 2013, de la version révisée de la Fiche de données standard Emeraude. La sortie officielle du logiciel est prévue le 19 septembre ; il est le fruit de l'intense travail et du dévouement des agents de l'Agence européenne pour l'environnement et du Centre thématique européen sur la diversité biologique, de l'expert international Marc Roekaerts et de plusieurs Parties contractantes qui se sont portées volontaires pour le tester.

Le délégué de la Norvège félicite toutes les Parties qui ont participé à la réalisation du logiciel, qui répond à leurs besoins et à leurs souhaits. Son pays commencera à l'utiliser dès sa sortie.

### **3.2. Rapports sur le Réseau Emeraude: 1er format de rapports**

Le Secrétariat rappelle que les avis exprimés par les délégués sur ce point de l'ordre du jour en 2013 étaient parfois contradictoires. Certains pays préconisaient un exercice simplifié de rapports concernant exclusivement les mesures administratives pour le premier cycle prévu en 2018, mais d'autres préféraient, tout comme le Secrétariat, des rapports plus utiles et plus développés. C'est pourquoi le premier projet de formulaire pour les rapports, document T-PVS/PA (2014)9, ne demande pas d'informations détaillées sur le statut de conservation d'espèces ou d'habitats individuels, ni sur l'aire de répartition et la taille des populations des espèces et des habitats.

A l'issue d'une discussion, le Groupe adopte le principe que l'exercice d'un rapport doit être utile pour les pays, mais également pour les comparaisons au niveau paneuropéen en se fondant sur les données Natura 2000 et Emeraude. Pratiquement, le Groupe décide que cela devrait se traduire par:

- davantage de questions concrètes, et pas de questions ouvertes;
- une demande rapport sur des sous-ensembles d'espèces et habitats et non sur des groupes;

---

<sup>1</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Fédération de Russie.

- des critères de sélection des sous-ensembles d'espèces et d'habitats à proposer;
- une priorité accordée aux espèces inscrites sur les listes rouges (nationales ou internationales).

Enfin, le Secrétariat précise que, suivant la décision prise par le Comité permanent de la Convention en décembre 2013 sur l'adoption du Système de rapports en ligne (ORS) utilisé par plusieurs autres AME sur la diversité biologique, il a l'intention de recourir à l'ORS pour cet exercice de rapports afin de permettre aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports en ligne à l'aide de cet outil convivial.

Conformément aux décisions et propositions du Groupe, l'avant-projet du formulaire sera développé et présenté à la réunion du Groupe d'experts en 2015.

### **3.3. Projet de Recommandation interprétative sur la Résolution n° 6 (1998)**

La question de l'interprétation du signe # qui marque 40 espèces de la liste de la Résolution n° 6 (1998) figurait à l'ordre du jour du Groupe en 2013 et à celui de la 33e réunion du Comité permanent. Le Secrétariat a donc été chargé d'élaborer un projet de Recommandation interprétative la concernant, qui figure dans le document T-PVS (2014)7.

Les discussions au sein du Groupe ont révélé que plusieurs Parties contractantes ne sont pas d'accord que l'on présente le recours au signe # comme une "demande de dérogations". Une question résume les débats : pourquoi et quand est-il acceptable que les Parties ne classent pas de sites Emeraude pour certaines espèces qui figurent sur la liste comme nécessitant une telle protection? A l'issue d'une longue discussion, les délégués ont décidé qu'il devrait y avoir une procédure validée pour « évaluer » les arguments avancés par les gouvernements afin de justifier qu'une espèce n'a pas besoin d'être protégée par un site Emeraude. Les participants décident également que le formulaire proposé devra être utilisé par les Etats pour justifier leurs arguments.

Le Secrétariat est chargé d'adapter le texte proposé en fonction des observations reçues et de le communiquer aux Parties avant le 19 septembre. Les Parties sont priées de faire part de leurs commentaires avant le 29 octobre, car le document devra ensuite être publié sur la page Internet de la 34e réunion du Comité permanent qui sera appelé à l'examiner et, le cas échéant, à l'adopter.

### **3.4. Ajout à la Résolution n° 6 (1998) d'espèces proposées par sept Parties contractantes et Etats observateurs: analyse préliminaire du Catalogue du vivant**

Sabine Roscher, administratrice au Centre thématique européen sur la diversité biologique, présente les conclusions de l'analyse préliminaire d'une liste de 640 taxons réalisée par le Catalogue du vivant. Il s'agit d'une liste d'espèces potentiellement nouvelles proposées par sept pays œuvrant actuellement à la mise en place du Réseau Emeraude, qui pensent qu'il serait approprié de les ajouter à la Résolution n° 6 (1998). Le Catalogue du vivant a effectué un premier filtrage de taxons, en vérifiant notamment (1) si le nombre des espèces figure déjà dans un catalogue taxinomique faisant autorité et (2) si le nom du taxon figure dans les listes de la Convention de Berne, mais sous un nom différent.

Elle explique ensuite pourquoi cette première analyse est nécessaire, et que la taxinomie est une discipline complexe, dans laquelle la confusion est souvent accentuée par les divergences d'opinion sur la validité de certaines définitions d'espèces et sur la bonne façon de gérer les noms. Elle souligne que les noms ne constituent pas des éléments fiables pour identifier les taxons parce qu'ils sont souvent mal orthographiés, même dans les lois. De plus, un taxon peut porter plusieurs noms, et un même nom peut désigner plusieurs taxons.

Mme Roscher conclut en indiquant que le premier examen de la liste de taxons a révélé que 90% des noms de celle-ci figurent aussi dans le Catalogue du vivant, malgré des erreurs d'orthographe et des problèmes d'auteurs des espèces ou de noms sans auteur. L'étape sera la vérification des noms de taxons par le Centre thématique européen, qui les comparera à d'autres listes de référence comme PESI, ThePlantLife, etc. Les conclusions de cette entreprise seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

### **3.5. Révision des listes d'habitats menacés du Réseau Emerald: mise à jour de l'Annexe 1 à la Résolution n° 4 (1996)**

Deux aspects parallèles sont à l'ordre du jour du Groupe, et concernent la révision et l'actualisation de l'Annexe 1 à la Résolution n° 4 (1996) dressant l'inventaire des habitats menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques. Le premier résulte de l'harmonisation des listes d'habitats à protéger en vertu des Réseaux Emerald et Natura 2000, et le deuxième de la présentation en 2014, par les autorités suisses et ukrainiennes, de cinq propositions d'habitats supplémentaires à inscrire à l'Annexe 1.

Le Groupe examine la proposition d'Annexe révisée à la Résolution n° 4 (1996), présentée dans le document TPVS/PA(2014)12. Les membres constatent que la liste proposée résultant du processus d'harmonisation des Réseaux Emerald et Natura 2000 est logique, et que le mode d'intégration des habitats supplémentaires est acceptable.

Certains membres du Groupe expriment toutefois des réserves concernant deux des 4 nouvelles propositions d'habitats de la Suisse. Comme l'explique l'analyse du CTE/DB dans le document PVS/PA(2014)7, que présente Douglas Evans, administrateur du Centre thématique européen sur la diversité biologique, certains habitats nouvellement proposés pourraient imposer des responsabilités supplémentaires à d'autres pays œuvrant à la mise en place du Réseau.

A l'issue d'une discussion sur ces deux points, le Groupe décide de soumettre au Comité permanent, pour adoption officielle, la liste proposée qui comprend trois des cinq habitats nouvellement proposés par la Suisse et l'Ukraine comme de nouvelles unités (F7.51: *Tomillars sur affleurements crayeux d'Europe orientale*; G3.43: *Forêts steppiques intra-alpines à Ononis*; G3.44: *Pinèdes de Pinus sylvestris à Bruyère des neiges*).

### **3.6. Application EUNIS et liste des habitats menacés de la Convention de Berne**

Douglas Evans fait une démonstration des améliorations apportées à l'application EUNIS par l'Agence européenne pour l'environnement, afin de mieux présenter la liste des habitats menacés de la Résolution n° 4 (1996) de la Convention de Berne et d'utiliser la classification EUNIS: <http://eunis.eea.europa.eu/habitats.jsp>

### **3.7. Rappel de la procédure d'amendement des annexes à la Convention de Berne**

Le Secrétariat saisit l'occasion offerte par certains points de l'ordre du jour pour rappeler la procédure d'amendement des annexes à la Convention de Berne, en la comparant à celle utilisée pour la révision et la mise à jour de la liste des espèces et des habitats visés par le Réseau Emerald.

Le principal message aux experts est que les Parties contractantes à la Convention sont tenues d'examiner s'il n'est pas également souhaitable de modifier ou de mettre à jour les annexes à la Convention, sur la base d'arguments similaires à ceux qui ont amené à réviser les listes annexées aux résolutions n° 6 (1998) et n° 4 (1996).

## **4. Faire appliquer la mise en place du Réseau Emerald: échange d'expériences**

Traditionnellement, le Groupe profite de l'occasion pour entendre des expériences et les pratiques de certaines Parties contractantes à la Convention concernant la mise en place du réseau Natura 2000, et en particulier la mise en œuvre juridique et la gestion et le suivi administratifs.

Alice Naveau, juriste à la Direction de la nature des services publics de Wallonie, en Belgique, fait une présentation très complète et informative. Mme Naveau illustre les différentes étapes par laquelle les services publics de Wallonie ont transposé la Directive Habitats et sa mise en œuvre pratique des points de vue de la définition des objectifs de conservation des sites, de planification et de réalisation des mesures de sauvegarde et enfin de gestion. Sa présentation complète peut être consultée [ici](#).

Simon Duffield, de Natural England, décrit l'expérience de l'Angleterre en matière d'aide aux espaces protégés dans la gestion et l'adaptation au changement climatique. Il expose d'abord les

conclusions des études sur l'impact du changement climatique sur la diversité biologique dans les zones protégées et les réseaux écologiques, et en particulier sur les habitats. Il présente également le Manuel de l'adaptation, élaboré pour y faire face, ainsi que la meilleure manière dont les praticiens et les décideurs peuvent l'utiliser. Son exposé être consulté [ici](#).

## 5. Gestion des sites Emeraude: lignes directrices

Comme la gestion des sites Emeraude adoptés devient une question urgente pour de nombreuses Parties contractantes qui travaillent à la mise en place du Réseau, le Secrétariat de la Convention a chargé un expert d'élaborer un document d'orientation. M. Otars Opermanis, consultant international, fait une présentation plus détaillée de son document intitulé "Vers la gestion des sites Emeraude" (T-PVS/PA (2012)8), qui peut être consulté [ici](#). L'objectif premier de celui-ci est de clarifier la séquence des étapes de mise en place du Réseau à l'attention des autorités nationales. Il souligne notamment que le travail d'identification de nouveaux sites Emeraude potentiels, surtout à l'extérieur des espaces déjà protégés au plan national, ne devrait pas être limité par une réflexion sur la nature des mesures de gestion et de sauvegarde qui seront mises en œuvre, ni par des implications pour le pays. Le document propose également des orientations et des suggestions en matière de planification des objectifs de sauvegarde et de mesures pour les sites Emeraude.

Plusieurs Parties contractantes se félicitent l'élaboration du document et sont convaincues qu'il sera très utile de le diffuser plus largement auprès des autorités nationales compétentes pour la protection de la nature ou d'autres secteurs connexes.

Répondant à une question d'un délégué, le Secrétariat explique que le document n'est pas destiné à une adoption officielle par le Comité permanent de la Convention, mais qu'il s'ajoute aux divers outils conçus pour faciliter, au niveau national, le travail de création du Réseau. Ce document d'orientation peut donc être utilisé conjointement aux Lignes directrices européennes sur les zones protégées et les espèces exotiques envahissantes ou au projet de Lignes directrices sur la préparation de mesures de gestion des sites Emeraude, et notamment les mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique. Concernant ce dernier, le Secrétariat rappelle qu'il ne s'agit encore que d'un projet parce que des observations et des suggestions d'amélioration continuent de lui parvenir.

## 6. Réseau écologique paneuropéen

### 6.1 Mise en œuvre par les Parties contractantes de la Recommandation n° 25 (1991) concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites

Le Secrétariat rappelle que le suivi de la Recommandation n° 25, de 1991, concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites, a été proposé par le Groupe d'experts lui-même en 2013 et validé par le Bureau de la Convention. L'exercice devait faciliter l'inventaire des initiatives, projets et actions mis en œuvre au niveau de toutes les Parties contractantes à la Convention de Berne pour intégrer la sauvegarde de la nature dans d'autres secteurs socio-économiques. Il paraît également important dans la perspective du Plan d'action sur le développement du Réseau écologique paneuropéen adopté en 2013. Ses conclusions sont destinées à servir parallèlement au développement des récentes initiatives de l'Union européenne sur l'Infrastructure verte, *No Net Loss* et la Cartographie des services des écosystèmes.

Le Secrétariat indique aussi qu'il déplore avoir reçu à peine 7 rapports des Parties contractantes, dont certains sous la forme de courriers officiels (document [T-PVS/File\(2014\)34](#)). L'idée de départ, qui était de réaliser une analyse des rapports, a donc dû être abandonnée. Sur proposition de certains délégués, le Groupe décide qu'il serait raisonnable de compiler les rapports nationaux des Parties contractantes à la CDB, de le soumettre à une analyse et de le présenter lors de la réunion du Comité permanent. Le Secrétariat ajoute qu'il vérifiera si cette option est opportune et réalisable avant la réunion du Comité permanent.

## **6.2 Présentations sur les projets/initiatives relatifs à la mise en place de réseaux écologiques:**

Anna Kuhmonen, Directrice de projet, Institut finlandais de l'environnement, participants à la réunion et présente les conclusions des travaux sur le Réseau des zones protégées de la mer de Barents auxquels son institut participe depuis trois ans. Depuis la première présentation de l'initiative en 2011, l'équipe internationale du projet a élaboré une carte des zones protégées actuelles et envisagées dans la région, et a identifié les endroits où de nouveaux sites protégés seraient nécessaires. Le projet prévoit également l'élaboration de recommandations fondées sur l'analyse des données naturelles et anthropogéniques harmonisées portant sur l'ensemble de la région, et sur les évaluations du dispositif de zones protégées. Mme Kuhmonen salue en outre la bonne coopération mise en place pour les équipes nationales œuvrant à la mise en place du Réseau Émeraude dans les pays concernés. Son exposé peut être consulté [ici](#).

Aline Blaser, Directrice de programme, Direction générale de la nature et du paysage de la République et Canton de Genève, décrit l'initiative transfrontalière lancée entre deux collectivités territoriales de France et de Suisse et baptisée « Contrats "corridors biologiques" ». L'initiative concerne le Grand Genève et entend faciliter les déplacements des espèces dans cette zone urbaine fortement morcelée. Mme Blaser explique que le principal défi a été, et reste encore, de mobiliser tous les acteurs et tous les secteurs en faveur de l'initiative, et de mieux intégrer les considérations environnementales et biologiques dans leurs actions respectives. Une bonne évaluation préalable à la conclusion de contrats avec les différents acteurs est un autre élément très important de l'initiative, pour veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre aux bons endroits, avec l'accord de toutes les parties concernées. La présentation de Mme Blaser peut être téléchargée [ici](#).

## **6.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la réalisation du Réseau écologique paneuropéen**

Depuis 2013, le Centre européen pour la conservation de la nature (CECN) est chargé de concevoir une boîte à outils sur les avantages de mettre en place des réseaux écologiques fonctionnels au niveau paneuropéen, qui s'adresse aux parties prenantes et aux décideurs nationaux et régionaux. Mme Ayşegül Cil, Chef du service Renforcement des capacités & Parties prenantes, présente la version quasi définitive du dépliant qui devrait être mis en ligne pour consultation fin octobre 2014.

L'élaboration de la boîte à outils a été rendue possible grâce aux contributions volontaires versées en 2013 par certaines Parties contractantes, en faveur de la réalisation du plan d'action pour le développement du REP. Le Groupe d'experts se félicite de l'élaboration du dépliant et espère qu'il sera à la fois utilisé et utile au plan national dans les Parties contractantes pour mobiliser de nouveaux acteurs et secteurs en faveur de la sauvegarde de la nature. La présentation de la boîte à outils peut être téléchargée [ici](#).

## **7. Conclusions de la réunion et activités futures du Groupe d'experts**

Le Groupe fixe provisoirement aux 16-17 septembre 2015 les dates de sa 7<sup>e</sup> réunion, et décide de poursuivre ses activités en 2015 conformément aux conclusions de la réunion qui peuvent être consultées [ici](#).

## Annexe 1: Programme

***Jeudi, 11 septembre (09h30 – 17h30)***

***11:00 – 11:20 Pause-Café***

***12:30 – 14:00 Pause-déjeuner***

***15:30 – 15:50 Pause-Café***

- 1. Ouverture de la réunion par le Président, M. Jacques Stein**  
[T-PVS/PA(2013)14]
- 2. Adoption de l'ordre du jour**  
[T-PVS/PA(2014)1]
- 3. Mandat du Groupe et décisions de la 33<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la protection des habitats naturels – Secrétariat de la Convention de Berne**  
[T-PVS/PA(2014)3]  
[T-PVS/PA(2014)10]  
[T-PVS/PA(2014)11]
- 4. Etat d'avancement de la mise en place du Réseau Emerald et du Réseau écologique européen – rapports d'activité des Parties contractantes**  
[T-PVS/PA(2014)5]
- 5. Développement du Réseau Emerald et de ses outils et réglementations**
  - 5.1 Nouveau logiciel Emerald – démonstration et échange de vues - Marc Roekaerts, Consultant international  
[T-PVS/PA(2014)6]
  - 5.2 Etablissement de rapports sur le Réseau Emerald : 1<sup>er</sup> formulaire – débat sur les caractéristiques du formulaire - Marc Roekaerts et le Secrétariat de la Convention de Berne  
[T-PVS/PA(2014)9]
  - 5.3 Projet de Recommandation interprétative concernant la Résolution n° 6 (1998) – Secrétariat de la Convention de Berne  
[T-PVS(2014)7]
  - 5.4 Propositions d'ajouter des espèces à la Résolution n° 6 (1998) émanant de sept Parties contractantes et Etats observateurs, première analyse par Catalogue of Life - Sabine Roscher, ETC/BD
  - 5.5 Harmonisation des listes des habitats menacés des réseaux Emerald et Natura 2000 : annexe 1 révisée de la Résolution n° 4 (1996) - Douglas Evans, ETC/BD  
[T-PVS/PA(2013)9]  
[T-PVS/PA(2014)12]
  - 5.6 Analyse des propositions de nouveaux habitats à l'Annexe 1 de la Résolution No. 4 (1996) - Douglas Evans, ETC/BD  
[T-PVS/PA(2014)7]  
[T-PVS/PA(2014)4]  
[T-PVS/PA(2014)13]
  - 5.7 EUNIS et liste d'habitats menacés de la Convention de Berne - Douglas Evans, ETC/BD
  - 5.8 Rappel de la procédure de modification des annexes de la Convention de Berne – Secrétariat de la Convention de Berne
- 6. Modalités de mise en œuvre du Réseau Emerald : échange d'expériences**
  - 6.1 Etudes de cas : systèmes nationaux de gestion, de suivi et de rapport
    - Mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie (Belgique) – Alice Naveau, Juriste, Direction de la Nature, Service Public de Wallonie

- Manuel d'adaptation sur le changement climatique – Simon Duffield, Natural England

## 7. Gestion des sites Emeraude : lignes directrices

7.1 Vers la gestion des sites Emeraude: lignes directrices – Otars Opermanis, Consultant international

[T-PVS/PA(2012)8]

7.2 Projet de lignes directrices sur la planification des mesures de gestion des sites Emeraude, y compris des mesures d'atténuation du changement climatique, version révisée – Secrétariat de la Convention de Berne

*Une réservation pour le dîner pourra être effectuée dans un restaurant (20h00) pour permettre à ceux qui le souhaitent de se retrouver. De plus amples informations seront données durant la réunion. Merci de noter que ce n'est pas une invitation du Conseil de l'Europe.*

***Vendredi, 12 septembre (09h00 – 12h30)***

***10:30 – 10:50 Pause-café***

## 8. Réseau écologique européen

8.1 Mise en œuvre par les Parties contractantes de la Recommandation n° 25 (1991) concernant la conservation des espaces naturels à l'extérieur des zones protégées proprement dites – Secrétariat de la Convention de Berne

[T-PVS/Files(2012)34]

[Rec. No. 25(1991)]

8.2 Exposés sur des projets/initiatives concernant la mise en place de réseaux écologiques

- Réseau des zones protégées de Barents – Anna Kuhmonen, Responsable de projet, Finnish Environment Institute
- Contrats Corridors Biologiques du Grand Genève - Aline Blaser, Responsable de programme, Direction générale de la nature et du paysage, République et Canton de Genève

8.3 Mise en œuvre du plan d'action sur l'établissement du Réseau écologique européen - boîte à outils sur les avantages de mettre en place des réseaux écologiques - Aysegul Cil, CECN

## 9. Activités futures du groupe d'experts

9.1 Programme d'activités 2015

9.2 Prochaine réunion du groupe d'experts

## 10. Questions diverses

## 11. Conclusions de la réunion

## **Annexe 2: Liste des participants**

### **Albania / Albanie**

Apologies/excuse

### **Armenia / Arménie**

Hasmik GHALACHYAN  
Head of Plant Resources Management Division,  
Ministry of Nature Protection of the Republic of Armenia,  
Government Building 3, Republic Square,  
375010 Yerevan  
Armenia  
Tel: +37410 580 711  
E-mail: [hasmikghalachyan@yahoo.com](mailto:hasmikghalachyan@yahoo.com)

### **Azerbaijan / Azerbaïdjan**

Rashad ALLAHVERDIYEV  
Senior Specialist of protection of biodiversity and development  
of specially protected nature areas department  
B. Agayev 100 A,  
1073 Baku  
Azerbaijan  
Tel: +994 55 455 35 54  
E-mail: [allahverdiyev.r\[at\]yandex.com](mailto:allahverdiyev.r[at]yandex.com)

### **Belarus / Bélarus**

Tatsiana TRAFIMOVICH  
Department of biological and Landscape Diversity  
Ministry of Natural Resources and Environmental Protection  
10 Kollektornaya Street  
Minsk, 220048  
Belarus  
Tel: +8 10 375 17 200 52 63  
E-mail: [tmatsur\[at\]tut.by](mailto:tmatsur[at]tut.by)

### **Belgium / Belgique**

Jacques STEIN  
Premier Attaché / Chair of the Group  
Service Public de Wallonie (BE)  
Rue des Genêts, 2  
6800 Libramont  
Belgium  
Tel: +32 477 266046  
E-mail: [jacques.stein\[at\]gmail.com](mailto:jacques.stein[at]gmail.com)

### **Czech Republic / République tchèque**

Jan PLESNIK  
Advisor to Director  
Nature Conservation Agency  
Kaplanova 1931/1  
148 00 Praha 11  
Czech Republic  
Tel: +420 283 069 246  
E-mail: [jan.plesnik\[at\]nature.cz](mailto:jan.plesnik[at]nature.cz) , [plesnik.jan\[at\]seznam.cz](mailto:plesnik.jan[at]seznam.cz)

**Denmark / Danemark**

Apologies/excusé

**France**

Fanny LENDI RAMIREZ

Responsable de la coordination biodiversité

Ministère de l'Ecologie

Grande Arche Paroi Sud

92055 La Défense Cedex

France

Tel: +33 1 40 81 37 17

E-mail: [Fanny.lendi-ramirez\[at\]developpement-durable.gouv.fr](mailto:Fanny.lendi-ramirez[at]developpement-durable.gouv.fr)

**Georgia / Géorgie**

Teona KARCHAVA

Chief Specialist of the Biodiversity Protection Service

Ministry of Environment and Natural Resources

6 Gulua street

0114 Tbilisi

Georgia

Tel: +995 593 14 13 91

E-mail: [teonakarchava\[at\]yahoo.com](mailto:teonakarchava[at]yahoo.com), [t.karchava\[at\]moe.gov.ge](mailto:t.karchava[at]moe.gov.ge)

**Iceland / Islande**

Jón Gunnar OTTÓSSON

Director General

Icelandic Institute of Natural History

Urriðaholtsstraeti 6 – 8

212 Gardabaer

Iceland

Tel : +354 5900 500

E-mail: [jgo\[at\]ni.is](mailto:jgo[at]ni.is)

**Italy / Italie**

Apologies/excusé

**Liechtenstein**

Apologies/excusé

**Republic of Moldova / République de Moldova**

Veronica JOSU

Deputy Head of Biodiversity and Natural Resources

Ministry of Environment Protection and Natural Resources

Cosmonautilor Str 9, Bir 526

Chisinau

Republic of Moldova

Tel: (373 22) 20 45 35

E-mail: [Josu\[at\]mediu.gov.md](mailto:Josu[at]mediu.gov.md)

**Monaco**

Apologies/excusé

**Norway / Norvège**

Tore OPDAHL  
Senior Advisor  
Norwegian Environment Agency, Section for Natural Heritage  
Brattørkaia 15  
7010 Trondheim  
Norway  
Tel: +47 465 40 337  
E-mail: [tore.opdahl\[at\]miljodir.no](mailto:tore.opdahl@miljodir.no)

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Maria DRONOVA  
Advisor, Department of International Cooperation  
Chair, Working Group on Environment  
Barents Euro-Arctic Council  
Ministry of natural resources and environment  
4/6B. Gruzinskaya str.  
123995 Moscow  
Russian Federation  
Tel: +7 985 292 19 75  
E-mail: [Maria\\_dronova\[at\]list.ru](mailto:Maria_dronova@list.ru)

Nikolay SOBOLEV  
Senior researcher  
Institute of Geography, Russian Academy of Sciences  
Staromonetnyi Pereulok 29  
119017 Moscow  
Russian Federation  
Tel: +7 910 616 83 69  
E-mail: [sobolev\\_nikolas\[at\]mail.ru](mailto:sobolev_nikolas@mail.ru)

**Serbia / Serbie**

Apologies/excuse

**Switzerland / Suisse**

Raymond DELARZE  
Directeur  
BEB SA Bureau d'études biologiques  
Chemin des Artisans 6  
1860 Aigle  
Switzerland  
Tel: +41 79 88 07 506  
E-mail: [delarze.raymond\[at\]bluewin.ch](mailto:delarze.raymond@bluewin.ch)

Danielle HOFMANN  
Collaboratrice scientifique  
Office fédéral de l'environnement  
Worbentalstrasse 68  
3063 Ittigen  
Switzerland  
Tel: +41 58 462 91 52  
E-mail: [Danielle.Hofmann\[at\]bafu.admin.ch](mailto:Danielle.Hofmann@bafu.admin.ch)

Sarah PEARSON PERRET  
Head of Section, Federal Office for the Environment  
Worbentalstrasse 68  
3063 Ittigen  
Switzerland  
Tel: +41 (0)31 322 68 66  
E-mail: [Sarah.pearson\[at\]bafu.admin.ch](mailto:Sarah.pearson[at]bafu.admin.ch)

**Turkey / Turquie**

Fatih BERBER  
Landscape Architect  
The Ministry of Forestry and Water Affairs  
Sogutozu Street No :141E (A) Block, 15 Floor  
06510 Yenimahalle Ankara  
Turkey  
Tel: +90 (312) 207 54 33  
E-mail : [fberber\[at\]ormansu.gov.tr](mailto:fberber[at]ormansu.gov.tr)

**Ukraine**

Apologies/excusé

**United Kingdom / Royaume-Uni**

Phil ECKERSLEY  
Senior Specialist – Designations and Protected Sites Strategy  
Natural England  
Mail Hub Block B - Whittington Road  
Worcester WR5 2LQ  
United Kingdom  
Tel: 07920817876  
E-mail: [phil.eckersley\[at\]naturalengland.org.uk](mailto:phil.eckersley[at]naturalengland.org.uk)

**NGO / ONG**

Ariane AMBROSINI  
Juriste  
ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages)  
BP 505  
26401 Crest  
France  
Tel: +33 4 75 25 10 00, +33 6 86 40 90 12  
E-mail: [legis\[at\]aspas-nature.org](mailto:legis[at]aspas-nature.org)

Kakha ARTSIVADZE  
Emerald Network Project Coordinator in Georgia  
Centre for Biodiversity Conservation and Research – NACRES  
29 B. Jgenti st.  
0183 Tbilisi  
Georgia  
Tel: +995 322 53 71 25, +995 599 55 92 95  
E-mail: [kakha.artsivadze\[at\]nacres.org](mailto:kakha.artsivadze[at]nacres.org)

Jean-Paul BURGET  
Président, Sauvegarde Faune Sauvage  
23 rue du Limousin  
68270 Wittenheim  
France  
Tel: +33 6 81 88 22 28  
E-mail: [faune-sauvage688\[at\]orange.fr](mailto:faune-sauvage688[at]orange.fr)

Françoise PREISS  
Assesseur  
Sauvegarde Faune Sauvage  
2 rue du Stumpfen  
68230 Soultzbach les bains  
France  
E-mail: [faune-sauvage688\[at\]orange.fr](mailto:faune-sauvage688[at]orange.fr)

Liudmila VOLKOVA  
Scientific researcher  
A.N. Severtsov Institute of Ecology and Evolution  
Russian Academy of Sciences  
33 Leninskij Prospekt  
119071 Moscow  
Russian Federation  
Tel: +7 925 455 68 23  
E-mail: [lvolkova55\[at\]yandex.ru](mailto:lvolkova55[at]yandex.ru)

Friedrich WULF  
Head, International Biodiversity Policy  
Pro-Natura / Friends of the Earth  
Dornacherstr, 192 Postfach  
4053 Basel  
Switzerland  
Tel: +41 613179242  
E-mail: [friedrich.Wulf\[at\]pronatura.ch](mailto:friedrich.Wulf[at]pronatura.ch)

## **EXPERTS/SPEAKERS**

Aline BLASER  
Cheffe de programme corridors biologiques  
République et canton de Genève  
Direction générale de la nature et du paysage  
Rue des Battoirs 7  
1205 Genève  
Suisse  
Tel : 022 388 54 89 – 076 616 78 84  
E-mail: [aline.blaser\[at\]etat.ge.ch](mailto:aline.blaser[at]etat.ge.ch)

Aysegul CIL  
Head of Capacity Building and Stakeholders  
ECNC-European Centre for Nature Conservation  
PO Box 90154  
5000 LG Tilburg  
The Netherlands  
T +31-(0)13-5944944 (F +945)  
E-mail: [cil\[at\]ecnc.org](mailto:cil[at]ecnc.org)

Simon DUFFIELD  
Natural England  
Cromwell House  
15 Andover Road  
Winchester SO23 7BT  
United Kingdom  
E-mail: [simon.duffield\[at\]naturalengland.org.uk](mailto:simon.duffield@naturalengland.org.uk)

Douglas EVANS  
European Topic Center on Biological Diversity  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
57, rue Cuvier - CP 41  
75231 Paris Cedex  
France  
Tel: +33 (0)1 40 79 38 70  
E-mail: [evans\[at\]mnhn.fr](mailto:evans@mnhn.fr)

Anna KUHMONEN  
Project Manager  
Finnish Environment Institute  
Mechelininkatu 34A  
00250 Helsinki  
Finland  
Tel: +358 400 473 470  
E-mail: [anna.kuhmonen\[at\]ymparisto.fi](mailto:anna.kuhmonen@ymparisto.fi)

Federico MINOZZI  
Policy Officer  
EUROPARC  
Boulevard Louis Schmidt  
1040 Brussels  
Belgium  
Tel: +32487213544  
E-mail: [f.minozzi\[at\]europarc.org](mailto:f.minozzi@europarc.org)

Alice NAVEAU  
Service Public de Wallonie  
Direction de la Nature  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 Jambes  
Belgium  
Tel: 0032-(0)81/33.58.67  
E-mail: [alice.naveau\[at\]spw.wallonie.be](mailto:alice.naveau@spw.wallonie.be)

Otars OPERMANIS  
European Topic Center on Biological Diversity  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
57, rue Cuvier, CP 41  
75231 Paris Cedex  
France  
E-mail: [opermanis\[at\]gmail.com](mailto:opermanis@gmail.com)

Marc ROEKAERTS  
Ringlaan 57  
Houthalen  
Belgium  
Tel: +32 11 60 42 34  
E-mail: [marc\[at\]eureko.be](mailto:marc[at]eureko.be)

Sabine ROSCHER  
European Topic Center on Biological Diversity  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
57, rue Cuvier - CP 41  
75231 Paris Cedex  
France  
E-mail: [roscher\[at\]mnhn.fr](mailto:roscher[at]mnhn.fr)

Tomy TCHATCHOU  
Service Public de Wallonie  
Direction de la Nature  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 Jambes  
Belgium  
Tel: +32 (0)81 33.58.55  
[honore.tchatchoutomy\[at\]spw.wallonie.be](mailto:honore.tchatchoutomy[at]spw.wallonie.be)

#### **INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Ms Chloé CHENETIER  
Ms Nadine KIEFFER  
Ms Starr PIROT

**SECRETARIAT OF THE BERN CONVENTION / SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BERNE**  
Direction de la Gouvernance démocratique / Directorate of Democratic Governance

Eladio FERNANDEZ-GALIANO  
Tel.: + 33 (0)3 88 41 22 59  
E-mail: [eladio.fernandez-galiano\[at\]coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano[at]coe.int)

Ivana D'ALESSANDRO  
Tel.: +33 (0)3 90 21 51 51  
E-mail: [ivana.dalessandro\[at\]coe.int](mailto:ivana.dalessandro[at]coe.int)

Iva OBRETENOVA  
Tel: +33(0)3 90 21 58 81  
E-mail: [iva.obretenova\[at\]coe.int](mailto:iva.obretenova[at]coe.int)

Tatiana STATE MASSON  
Tel : +33 (0)3 90 21 43 98  
E-mail : [tatiana.state-masson\[at\]coe.int](mailto:tatiana.state-masson[at]coe.int)

Tania BRAULIO  
Tel: +33 (0)3 88 41 23 02  
E-mail: [tania.braulio\[at\]coe.int](mailto:tania.braulio[at]coe.int)